

Exprime l'espoir que la Conférence mènera à bonne fin sa tâche importante et que ses délibérations aboutiront à l'adoption de mesures pratiques pour combattre la traite des femmes et des enfants;

Et adresse à la Conférence les vœux les plus chaleureux pour le succès de ses efforts.

## II.

L'Assemblée prend acte du rapport qui lui a été soumis par la cinquième Commission et adopte les conclusions de ce rapport (document A.62.1936.IV).

[Résolutions adoptées le 8 octobre 1936 (après-midi).]

### PROTECTION DE L'ENFANCE.

#### I.

L'Assemblée,

Remercie la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse des efforts qu'elle a accomplis pour améliorer le sort de l'enfance et de la jeunesse;

Propose qu'en vue d'une meilleure collaboration entre la Commission consultative des questions sociales et d'autres organismes s'occupant de différents aspects des questions sociales, une liaison soit établie avec d'autres commissions et comités lorsque sont discutées des questions pouvant intéresser la Commission consultative.

#### II.

L'Assemblée,

Attache une importance particulière à la décision de la Commission consultative des questions sociales de procéder, au cours de sa prochaine session, à l'élaboration d'un "plan d'étude", c'est-à-dire d'un programme de travail;

Estime qu'un des premiers points de ce travail devrait être l'étude des principales solutions apportées au problème de l'organisation générale de la protection de l'enfance dans divers pays.

#### III.

L'Assemblée,

Approuve l'intérêt et les efforts que la Commission consultative des questions sociales a portés à l'aspect social du problème de l'alimentation, et

Considérant que l'étude de la protection de l'enfance vivant dans les agglomérations urbaines et dans les régions rurales est à maints égards liée au problème de l'alimentation:

Estime nécessaire que la Commission consultative s'occupe d'une manière plus approfondie des aspects sociaux de cette question, en collaboration avec le Comité mixte pour le problème de l'alimentation, surtout au point de vue de la protection de l'enfance;

Recommande à la Commission consultative de considérer l'utilité de poursuivre l'étude de ces deux questions qui se complètent.

[Résolutions et vœu adoptés le 10 octobre 1936 (matin).]

### 19. QUESTIONS PÉNALES ET PÉNITENTIAIRES.

L'Assemblée,

Ayant pris acte du rapport du Secrétaire général sur les questions pénales et pénitentiaires (document A.25.1936.IV):

Remercie les gouvernements pour les rapports qu'ils ont bien voulu transmettre cette année à la Société des Nations (voir document A.25.1936.IV) et les prie de vouloir bien continuer à informer chaque année la Société des Nations des réformes qu'ils ont réalisées en matière pénitentiaire;